



# A.S.F.A.S. FLEURY LES AUBRAIS - SARAN TIR A L'ARC

Agrément 0445125

Les Archers de l'A.S.F.A.S. Tir à l'arc ont le plaisir de vous inviter à participer au

## CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL BEURSAULT

**Samedi 5 juin 2021 à SARAN**

Qualificatif pour le championnat de France

2 fois 20 volées de 1 flèche à 50 mètres

Tir à 30 mètres pour les benjamins et minimes

Ouvert à tous

Quelques pas de tir seront réservés aux archers débutants jeunes et adultes

(Distances réduites et classement spécifique, non officiel)

### Lieu du concours :

**STADE DES C.R.S.**

**Ancienne route de Chartres**

**45770 SARAN**

(Itinéraire fléché à partir du bourg de Saran)

Coordonnées GPS : 47.944516, 1.883643

### Récompenses :

Pas de podiums, conformément aux directives officielles.

### Engagements :

↳ Adultes **6 €**      ↳ Jeunes **4 €**

↳ Tenue blanche ou tenue club recommandée.

↳ Sur place : Pas de Buvette en application des consignes sanitaires.

↳ Chèques rédigés à l'ordre de : « ASFAS TIR A L'ARC ».

**Arbitre : Christian BARILLOT**

**LIMITÉ AUX 40 PREMIERS INSCRITS**

Horaires	Ouverture du Greffe	Contrôle du matériel et volées d'essai	Début du tir
Samedi après midi	13h30	14h 00	14h 15

### Inscriptions, avant le mercredi 02 juin 2021 :

↳ Par téléphone ou courrier, auprès de :

**Monsieur Dany MARTIN**

**29 rue Jean Effel 45400 FLEURY LES AUBRAIS**

**Téléphone : 02 38 86 68 90**

↳ Par Internet : [asfas-tiralarc@live.fr](mailto:asfas-tiralarc@live.fr)

# RÈGLES SANITAIRES À RESPECTER

## Désinfection des mains et matériels

Chaque archer devra apporter son gel hydro-alcoolique et un distributeur sera mis à votre disposition à l'entrée du stade pour désinfection des mains à l'arrivée et au départ des archers.

**Chaque archer devra se laver les mains avec son gel avant de retirer ses flèches et toucher le blason.**

**Chaque participant devra apporter son propre stylo pour noter les scores.**

## Port du masque

Port du masque : Le port du masque est obligatoire pour tout individu présent, qu'il soit organisateur, arbitre, entraîneur, spectateur... Seuls les archers peuvent enlever leur masque uniquement sur le pas de tir et ce, seulement pendant le tir.

Le port du masque est obligatoire en dehors du pas de tir (montée aux cibles, relevé des scores, greffe, pendant la pause, toilettes etc...).

## Distances de sécurité

Les archers doivent respecter en toutes circonstances une distance de sécurité selon les règles sanitaires en place. Les archers devront respecter une distance de 125cms sur le pas de tir.

## Enregistrement des archers et toute personne présentes sur le site

Un registre nominatif sera tenu avec enregistrement du numéro de téléphone de chacun.

Ces informations seront conservées 14 jours avant destruction et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

## Accompagnant et visiteurs

Limité à 1 entraîneur ou assistant entraîneur (présentation de leur certificat de formation) par club, et une seule personne pour les mineurs. L'accompagnateur ne sera pas admis sur l'aire de compétition et devra suivre la compétition depuis le bord du terrain en respectant les zones aménagées avec les distances sanitaires (2 mètres).

## Sanitaires

L'accès aux sanitaires sera libre. Il sera demandé aux utilisateurs de désinfecter poignées et sièges après usage et de se laver les mains au savon mis à disposition.

## Déchets divers

En respect des dispositions sanitaires, chacun devra mettre ses déchets dans un sac poubelle personnel. Il n'y aura pas de poubelle collective.

**Merci de respecter cette obligation pour la protection de tous.**

**Tous refus d'un archer de respecter ces consignes entraînera l'exclusion du stade.**